



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

Attestation de réalisation de la fonction tutorale et maître d'apprentissage

Entreprise de 11 salariés et plus

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° IDCC :

N° adhérent :

N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. :

E-Mail :

OCAPAT

Centre de gestion Régional

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Rendez-vous sur www.ocapiat.fr pour connaître les coordonnées de votre direction territoriale

Je soussigné (nom et prénom) : _____

en ma qualité de représentant légal de l'entreprise _____

atteste que :

Nom et Prénom tuteur ou du maître d'apprentissage : _____

a bien réalisé les missions confiées du ____ / ____ / _____ au ____ / ____ / _____ auprès de :

Nom et Prénom : _____

Nom et Prénom : _____

Nom et Prénom : _____

Ce suivi personnalisé est formalisé dans un document (par exemple une grille de suivi du salarié tutoré ou dans un livret d'apprentissage) qui pourra être présenté en cas de contrôle.

L'entreprise s'engage à transmettre à OCAPAT, sur demande, les justificatifs relatifs aux dépenses engagées dans le cadre de l'exercice de la fonction tutorale.

Date, signature représentant employeur et cachet de l'entreprise :

A JOINDRE IMPERATIVEMENT AVEC CETTE ATTESTATION : Votre facture qui doit être égale au montant notifié sur l'accord de prise en charge. Ce montant, dans le cadre de la fonction tutorale, est plafonné à 230€ HT net par mois effectué dans la limite de 6 mois, et pour les tuteurs bénéficiaires relevant du public prioritaire ou pour les tuteurs âgés de 45 ans et plus, ces missions peuvent être prise en charge à hauteur de 345 € par mois, toujours dans la limite de 6 mois. Ce montant dans le cas de l'apprentissage est fixé à 230 € net par mois effectué dans la limite de 12 mois.